



**PRÉFÈTE DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET DE SAINT-MARTIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement de Guadeloupe  
UT DEAL de Saint-Barthélemy  
et de Saint-Martin**

Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de GUADELOUPE

Saint-Martin, le 26 juin 2020

UT DEAL SBSM  
21 rue de Spring  
97 150 SAINT-MARTIN

Affaire suivie par : Antoine Lechevalier  
☎ : 0590 29 09 25  
@ : antoine.lechevalier@developpement-  
durable.gouv.fr

**Synthèse de la consultation du public relative au projet  
d'arrêté préfectoral de protection du biotope des tortues marines  
sur les plages des Terres-Basse – Collectivité de Saint-Martin.**

**CONTEXTE ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION**

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, le projet de décret relatif à la protection des biotopes, des habitats naturels et fixant les conditions d'application de l'article 124 de loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a été soumis à participation du public. Cette phase de consultation a consisté en une mise à disposition du public par voie électronique, selon des modalités permettant au public de formuler des observations.

La mise en ligne est intervenue le 2 juin 2020 et la consultation du public s'est étendue jusqu'au 23 juin 2020.

L'ensemble des documents était consultable sur le site de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin à l'adresse :

<http://www.saint-barth-saint-martin.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/AVIS-DE-CONSULTATION-DU-PUBLIC-PROJET-D-ARRETE-PREFECTORAL-DE-PROTECTION-DE-BIOTOPE-DES-PLAGES-DE-BAIE-LONGUE-BAIE-AUX-PRUNES-ET-BAIE-ROUGE-COLLECTIVITE-DE-SAINT-MARTIN>

Tél. : 05.90.29.09.25  
mel : antoine.lechevalier@developpement-durable.gouv.fr  
Adresse postale : 21 rue de spring - 97150 Saint-Martin

[HTTP://WWW.SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.PREF.GOUV.FR/](http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr/)  
[deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr)  
[WWW.GUADELOUPE.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR](http://WWW.GUADELOUPE.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR)

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations par voie électronique à l'adresse :

[utsbsm.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:utsbsm.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr)

Le premier message a été reçu le 3 juin à 18h48 et le dernier le 23 juin à 15h55.

## **SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS : NOMBRE TOTAL ET PRINCIPALES CONCLUSIONS**

### **1. Données générales**

Nombre total de contributions	79	
Nombre de contributions retenues	69	<i>(ont été laissées de côté les remarques hors sujet ainsi que les observations réalisées en 2 temps)</i>
Nombre de contributions favorables au projet d'arrêté	43	62 %
Nombre de contributions défavorables au projet d'arrêté	26	38 %

46 % des contributions ont été rédigées en anglais.

6 contributions (soit 8 %) sont faites par des associations ou organismes socioprofessionnels (2 agences de voyages, 2 clubs de plongée et 2 associations de sensibilisation ou de défense de l'environnement).

La majorité des messages positifs sont personnalisés : les internautes agrémentent souvent leurs commentaires de récits et d'expériences personnelles et ont une formulation propre. A contrario, la majorité des messages négatifs reprennent la même formulation. 20 % des contributions sont des avis (favorables ou défavorables) de principe, sans proposition de modification rédactionnelle ou argumentaire.

### **2. Analyse des contributions en faveur du décret**

Les arguments en faveur du projet d'arrêté s'expriment de diverses manières.

Les avis positifs traduisent une adhésion générale à l'ensemble du texte ou expriment un accord général sur l'ensemble du texte. Ils estiment que les tortues ont besoin d'être mieux protégées.

D'autres contributions soulignent l'impact positif que pourrait avoir la protection des tortues marines sur des aspects de la vie à Saint-Martin. La question de l'impact positif que pourrait avoir cet arrêté sur le tourisme local revient régulièrement. Selon ces personnes, préserver les tortues renforce l'attractivité touristique (sorties bateau,

kayak, paddle, snorkeling, plongée sous-marine, vente de souvenirs, etc.) et renvoie une image positive de l'île, souvent critiquée pour son atteinte à l'environnement (aménagements disgracieux, déchets...). Il convient de souligner qu'une partie de ces observations émanent d'opérateurs touristiques (agences de voyage, club de plongée). Comme certains particuliers, ils considèrent que les tortues représentent un des attraits touristiques de Saint-Martin. Au-delà de l'impact sur le tourisme, ce projet est aussi vu par certains comme un moyen de réduire les risques d'érosion et de submersion et d'améliorer le paysage.

Ils invitent à aller plus loin dans la protection des habitats naturels notamment :

- en renforçant les règles proposées (en interdisant l'accès aux plages la nuit par exemple)
- en ajoutant un périmètre d'interdiction des embarcations nautiques motorisées. Cette proposition est motivée par les effets positifs que pourraient avoir cette interdiction (éviter les impacts avec les tortues, limiter les perturbations, éviter les pollutions supplémentaires).
- en étendant ce genre de protection à d'autres plages susceptibles d'accueillir des pontes de tortues à Saint-Martin.

Par ailleurs, certaines contributions viennent argumenter en faveur de la protection des plages des Terres-Basses en particulier. En effet, le fait que 75 % des pontes observées à Saint-Martin soient observées aux Terres-Basses, que la pression immobilière est importante sur ces plages et que le foncier soit privé sont des arguments repris dans certains des avis formulés.

D'autres insistent sur l'attachement personnel qu'ils portent aux tortues marines et insistent sur le fait que les tortues marines font partie du patrimoine de Saint-Martin et considèrent ainsi la protection des tortues marines comme un devoir.

Enfin, certains considèrent ce projet d'arrêté comme un moyen d'améliorer, au-delà des Terres-Basses, la préservation des tortues marines. Selon certaines contributions, ce projet permettrait d'initier une dynamique locale et de consolider les actions déjà mises en place.

L'ensemble des avis défavorables à ce projet d'arrêté s'accordent pour affirmer qu'il est important de protéger les tortues marines tant que la manière de procéder est acceptable et l'activité économique est préservée.

L'un de ces avis évoque le fait que l'implication de la population pour la protection de l'environnement est primordiale, que cette éducation doit passer par toutes les écoles et par les parents. Le respect de la propreté, voir les mangroves comme des pouponnières de la mer et l'émerveillement lors des éclosions de tortues sont des choses qui doivent être cultivés.

### **3. Analyse des contributions à tonalité négative**

24 des 26 contributions à consonances négatives reprennent la même formulation. L'argumentaire développé est formulé en 5 points :

- manque de clarté quant à la délimitation de la zone concernée. Les contributeurs

demandent à ce que la délimitation puisse être plus clairement définie avant de pouvoir évaluer la situation

- question de la responsabilité de la personne propriétaire du terrain. Ils souhaitent que la responsabilité du propriétaire ne soit pas engagée dans le cadre des reboisements, des événements ou des installations qui pourraient être menées sur les parcelles privées.
- manque de clarté et caractère absolu des règles de l'article 4. Ils souhaitent que ces règles, qui sont jugées bonnes, soient plus précisément définies afin d'éviter qu'elles soient interprétées trop drastiquement et empêchent l'entretien régulier des plages sur les parties privées.
- manque de communication des autorités sur le sujet. Les propriétaires concernés s'étonnent d'avoir découvert la consultation du public dans les journaux et de ne pas avoir reçu d'avis personnellement.
- risques de pertes d'emplois liés à la prise de cet arrêté de protection du biotope. Les avis précisent que les villas en location saisonnière embauchent du personnel et qu'il n'est pas clair comment les règles concernant les nuisances sonores ou le reboisement affecteront le tourisme.

L'argumentaire développé se termine en demandant un report du projet pour permettre des échanges sur les préoccupations formulées. Les contributeurs souhaitent que les règles que doivent suivre les propriétaires soient clairement édictées. Ils précisent qu'ils accepteraient de suivre les règles environnementales mais s'opposent à ce qu'un gestionnaire puisse contrôler les parties privées.

Les 2 avis négatifs qui ne sont pas présentés à la manière des précédents reprennent certains des éléments évoqués précédemment (formulation laissant trop de place à l'interprétation, risque économique...)

Certains points sont plus approfondis et de nouveaux éléments sont développés :

- les contributeurs notent que le lotissement est déjà quasiment entièrement construit sur le littoral et que cela n'impacte pas les pontes de tortues. La question de la sauvegarde des tortues relèverait plutôt d'un problème macro-économique.
- les propriétaires sont les premiers protecteurs des sites de ponte.
- le parc immobilier des Terres-Basses est vieillissant et la multiplication des contraintes risque d'entraîner un défaut d'entretien des villas.

Les derniers avis s'accordent pour dire qu'il est important de protéger les tortues. Toutefois, l'arrêté de protection du biotope ne doit pas impacter l'activité économique des plages. Selon les contributeurs, interdire l'activité économique sur ces plages relèverait du suicide économique.

L'un des avis évoque le fait que l'implication de la population pour la protection de l'environnement passe par l'éducation et non par des arrêtés de protection. La protection de l'environnement ne doit pas se faire en opposition à la population. La création d'une conscience écologique nécessite de créer un sentiment de fierté et d'amour de son territoire.